

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
VILLE D'ESTÉREL

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel, sous la présidence du Maire, tenue au lieu des séances, le vendredi 20 septembre 2019 à 17 h 00 et à laquelle sont présents les membres suivants formant quorum :

Monsieur Joseph Dydzak, Maire
Madame Anna Dupuis Zuckerman, Conseillère au poste numéro 1
Madame Rachel Landry, Conseillère au poste numéro 2
Monsieur Pierre Lussier, Conseiller au poste numéro 3
Monsieur Stefan Tremblay, Conseiller au poste numéro 4
Madame Christine Corriveau, Conseillère au poste numéro 5
Monsieur François Richer Laflèche, Conseiller au poste numéro 6

Est également présent le greffier, Monsieur Luc Lafontaine

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et propose l'ordre du jour suivant :

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Adoption des procès-verbaux des séances
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 août 2019
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 septembre 2019
- 3 Comptes payés et comptes à payer
- 4 Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs du directeur général
- 5 Explications données par le Maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions
- 6 Administration
 - 6.1 Autorisation de consommation de boissons alcoolisées à l'hôtel de ville
 - 6.2 Acceptation d'un don de quai fait à la Ville d'Estérel
 - 6.3 Embauche d'un chargé de projet
- 7 Urbanisme
 - 7.1 Aucun sujet à traiter
- 8 Travaux publics
 - 8.1 Aucun sujet à traiter
- 9 Hygiène du milieu - Environnement - Loisirs
 - 9.1 Sentier de motoneige Trans-Québec 33 – Renouvellement d'un droit de passage
- 10 Correspondance
- 11 Deuxième période de questions

- 12 Autres sujets
- 13 Levée de la séance

2019-09-097 1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Madame Anna Dupuis Zuckerman et résolu que ce Conseil :

ADOPTE l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture et laisse le point autres sujets ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES**

2019-09-098 2.1 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 AOÛT 2019**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 août 2019 a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard la veille de la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Madame Rachel Landry, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

ADOPTE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 16 août 2019 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-09-099 2.2 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2019**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 septembre 2019 a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard la veille de la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

ADOPTE le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 13 septembre 2019 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-09-100 3. **COMPTES PAYÉS ET COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT la liste des comptes payés et des comptes à payer jointe en annexe;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Madame Rachel Landry, appuyé par Monsieur Pierre Lussier et résolu que ce Conseil :

APPROUVE la liste des comptes en date du 20 septembre 2019 au montant de 442 680.33 \$ dont :

- 386 766.39 \$ sont des comptes payés;
- 55 913.94 \$ sont des comptes à payer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. **DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

En vertu du règlement numéro 2006-479 intitulé « Règlement pour déléguer, au directeur général, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats », le directeur général soumet son rapport de délégation, tel qu'exigé par l'article 2 dudit règlement.

5. **EXPLICATIONS DONNÉES PAR LE MAIRE SUR LES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le Maire prend un instant pour informer les personnes présentes des derniers développements dans le dossier de mise à jour des règlements d'urbanisme. La quantité de travail ainsi que l'utilisation d'une firme externe font en sorte que les consultations publiques qui devaient avoir lieu à l'automne 2019 auront plutôt lieu en début d'été 2020, au moment où la population est plus présente à Estérel.

6. **ADMINISTRATION**

2019-09-101

6.1 **AUTORISATION DE CONSOMMATION DE BOISSONS ALCOOLISÉES À L'HÔTEL DE VILLE**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 20 – SQ du règlement SQ 05-2012 concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les voies publiques, les trottoirs, les parcs et places publiques de la Ville d'Estérel, il est défendu de consommer des boissons alcoolisées sur une voie publique ou dans un parc, sauf aux endroits et aux dates et heures indiquées à l'annexe « G » qui stipule que sur résolution du Conseil, il est permis de consommer des boissons alcoolisées dans certains endroits, à la date et aux heures y étant indiqués;

CONSIDÉRANT la tenue d'une soirée vins et fromages pour les Journées de la culture le samedi 28 septembre 2019 à l'hôtel de ville, situé au 115, chemin Dupuis;

CONSIDÉRANT que la Ville désire offrir des boissons alcoolisées lors de cet événement et qu'il est obligatoire d'obtenir un permis d'alcool auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Anna Dupuis Zuckerman, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

AUTORISE la consommation de boissons alcoolisées à l'hôtel de Ville, à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment sis au 115, chemin Dupuis, lors de la journée du 28 septembre 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-09-102 6.2 **ACCEPTATION D'UN DON DE QUAI FAIT À LA VILLE D'ESTÉREL**

CONSIDÉRANT l'adoption d'une politique en matière de parcs et espaces verts et accès aux lacs par la Ville d'Estérel le 17 août 2018, par la résolution numéro 2018-08-114;

CONSIDÉRANT que le lot numéro 5 508 307, situé sur l'avenue de Versailles, est un lot appartenant à la Ville et constitue un espace public pouvant donner accès au lac Dupuis à l'ensemble de la population;

CONSIDÉRANT la mise en place d'un quai privé sur le lot 5 508 307 par un copropriétaire du 11, avenue de Versailles, Monsieur Daniel Bilek;

CONSIDÉRANT qu'un propriétaire ne peut s'approprier un espace public;

CONSIDÉRANT que Monsieur Bilek, ci-après nommé le donateur, désire faire don de son quai à la Ville, en contrepartie de quoi la Ville pourra lui émettre un reçu pour don, équivalent au prix d'achat, soit 3 569.97 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT que le donateur s'engage à donner pleine propriété du quai à la Ville et à respecter la politique en vigueur, entre-autre en n'entreposant ou n'amarrant aucune embarcation au quai;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Stefan Tremblay, appuyé par Monsieur Pierre Lussier et résolu que ce Conseil :

ACCEPTE le don d'un quai d'une valeur de 3 569.97 \$ de la part de Monsieur Daniel Bilek;

ÉMETTE un reçu d'impôt fédéral et provincial d'un montant de 3 569.97 \$;

LIBÈRE Monsieur Daniel Bilek de toute responsabilité relativement à son don.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-09-103 6.3 **EMBAUCHE D'UN CHARGÉ DE PROJET**

CONSIDÉRANT l'adoption par le Conseil du règlement numéro 2019-679 visant à décréter l'exécution de travaux de réhabilitation du garage municipal incluant l'entrepôt ainsi qu'à l'aménagement du site extérieur du 115, chemin Dupuis, où se trouvent l'hôtel de ville et le garage municipal et au réaménagement d'espaces de bureaux à l'hôtel de ville, un emprunt de 758 000 \$ ainsi que l'imposition d'une taxe spéciale visant le remboursement dudit emprunt;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'octroyer un contrat à un chargé de projet dans le cadre des travaux de réhabilitation du garage municipal;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la direction envers l'offre de services de Monsieur Jacques Gérin-Lajoie;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

ENTÉRINE l'octroi d'un contrat à Monsieur Jacques Gérin-Lajoie pour une période de huit semaines à temps complet, à raison de 40 heures par semaine, pour un montant hebdomadaire forfaitaire de 2 100 \$, taxes en sus;

CONSENT à ce que la période de huit semaines soit prolongée, à raison de semaines supplémentaires de 40 heures par semaine, pour le même montant;

CONSENT à ce que la Ville puisse utiliser par la suite, ponctuellement, les services de Monsieur Jacques Gérin-Lajoie, au taux horaire de 55 \$, taxes en sus;

ALLOUE un budget maximal de 25 000 \$, taxes incluses, à ce contrat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7. **URBANISME**

7.1 Aucun sujet à traiter

8. **TRAVAUX PUBLICS**

8.1 Aucun sujet à traiter

9. **HYGIÈNE DU MILIEU - ENVIRONNEMENT - LOISIRS**

2019-09-104

9.1 **SENTIER DE MOTONEIGE TRANS-QUÉBEC 33 –
RENOUVELLEMENT D'UN DROIT DE PASSAGE**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel a adopté la résolution numéro 2014-10-108 pour accorder un droit de passage pour le sentier Trans-Québec numéro 33, pour une largeur maximale de quarante (40) pieds sur un lot constitué d'une partie du Bloc B, Canton de Wexford, cadastre de la Paroisse de Ste-Marguerite, comté de Terrebonne (matricule numéro 6498-42-2090), lequel est appelé Parc d'Estérel et est situé tout au Sud de son territoire et ce, pour une période de cinq (5) ans débutant au 21 août 2014;

CONSIDÉRANT que le Conseil désire renouveler le droit de passage du sentier Trans-Québec numéro 33 et ce, pour la période du 22 août 2019 au 15 mai 2020;

CONSIDÉRANT que la Ville désire accorder un droit de passage sur son lot 5 508 657 pour accéder au Lac Masson;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

ACCORDE un droit de passage au Club autonome Blizard pour le sentier Trans-Québec numéro 33, sur une largeur maximale de quarante (40) pieds sur le lot 5 507 584, connu sous le nom de Parc d'Estérel, ainsi que sur le lot 5 508 657 pour la période du 22 août 2019 au 15 mai 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

11. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

12. **AUTRES SUJETS**

2019-09-105 13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Madame Anna Dupuis Zuckerman, appuyé par Monsieur François Richer Laflèche et résolu que ce Conseil :

LÈVE ET TERMINE la présente séance à 17 h 05, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Joseph Dydzak, B.A. Hons., LL.B., M.B.A.
Maire

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

Je, Joseph Dydzak, Maire d'Estérel, confirme l'adoption de toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19).

**Liste des comptes payés
Au 20 septembre 2019**



Nom du Fournisseur	Date du chèque	Numéro	Montant
Ville de Sainte-Adèle	19-08-2019	9843	2 582.00 \$
Réjean Charron	21-08-2019	9845	285.00 \$
David Riddell, Excavation/Transport	21-08-2019	9846	18 335.40 \$
Daniel Deslauriers	21-08-2019	9847	67.50 \$
Dicom Express	21-08-2019	9848	11.04 \$
Distribution EauxMax Enr.	21-08-2019	9849	267.50 \$
Équipe Laurence	21-08-2019	9850	1 382.58 \$
Eugène Francoeur	21-08-2019	9851	1 121.00 \$
Francis Hadzurik	21-08-2019	9852	498.35 \$
Juteau Ruel Inc.	21-08-2019	9853	202.83 \$
Multi-Recyclage S.D. Inc.	21-08-2019	9854	1 083.98 \$
Plomberie Brébeuf Inc.	21-08-2019	9855	681.53 \$
Subaru Ste-Agathe	21-08-2019	9856	543.96 \$
TechSport Inc.	21-08-2019	9857	1 920.09 \$
UMQ	21-08-2019	9858	59.32 \$
Usinage Lac Masson Inc.	21-08-2019	9859	64.70 \$
Services de Café Van Houtte Inc.	21-08-2019	9860	494.04 \$
Annick Messier	21-08-2019	9861	1 320.00 \$
Revenu Québec	21-08-2019	9862	541.82 \$
9377-5880 Québec Inc.	27-08-2019	9863	10 000.00 \$
Sandra Christensen et Michael McHugh	27-08-2019	9864	8 000.00 \$
Bauval Tech-Mix	27-08-2019	9865	1 435.26 \$
Club de Golf Estérel	27-08-2019	9866	4 023.95 \$
Groupe de Sécurité Garda SENC	27-08-2019	9867	9 873.17 \$
Gestion Estérel	27-08-2019	9868	4 058.46 \$
Location St-Jérôme en Fête	27-08-2019	9869	2 675.92 \$
MB Réfrigération	27-08-2019	9870	234.55 \$
Prévost Fortin D'Aoust S.E.N.C.	27-08-2019	9871	402.41 \$
Petite Caisse	27-08-2019	9872	794.55 \$
Jacques Gérin-Lajoie	30-08-2019	9873	2 100.00 \$
Jacques Gérin-Lajoie	06-09-2019	9874	2 100.00 \$
Jacques Gérin-Lajoie	13-09-2019	9875	2 100.00 \$
Jacques Gérin-Lajoie	20-09-2019	9876	2 100.00 \$
Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	30-08-2019	9877	200.00 \$
Aquatech Soc. de gestion de l'eau Inc.	10-09-2019	9878	1 630.74 \$
Réjean Charron	10-09-2019	9879	150.00 \$
Dicom Express	10-09-2019	9880	11.03 \$
Groupe de Sécurité Garda SENC	10-09-2019	9881	4 717.19 \$
Lbel Inc.	10-09-2019	9882	787.13 \$
MRC des Pays-d'en-Haut	10-09-2019	9883	4 725.60 \$
Félix Vallée	10-09-2019	9884	159.08 \$
Services de Café Van Houtte Inc.	10-09-2019	9885	391.46 \$
Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	10-09-2019	9886	238 611.77 \$
Coop Santé Lac-Masson	10-09-2019	9887	7 300.00 \$
Fondation Médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut	10-09-2019	9888	6 500.00 \$
Bell Canada	31-08-2019	Internet	0.58 \$
Bell Canada	31-08-2019	Internet	82.14 \$
Bell Canada	31-08-2019	Internet	535.07 \$
Le Service de la perception retraite Québec	31-08-2019	Internet	1 727.68 \$
Fonds de solidarité FTQ	31-08-2019	Internet	2 695.01 \$
Hydro-Québec	31-08-2019	Internet	296.39 \$
Hydro-Québec	31-08-2019	Internet	34.74 \$
Hydro-Québec	31-08-2019	Internet	201.84 \$
Revenu Québec	31-08-2019	Internet	267.58 \$
Revenu Canada	31-08-2019	Internet	2 825.99 \$
Revenu Canada	31-08-2019	Internet	3 717.74 \$
Revenu Québec	31-08-2019	Internet	16 843.64 \$
Syndicat Canadien de la Fonction Publique	31-08-2019	Internet	439.30 \$
Supérieur Propane	31-08-2019	Internet	1.18 \$
Ultramar Ltée	31-08-2019	Internet	925.25 \$
Hydro-Québec	31-08-2019	Internet	56.34 \$
Hydro-Québec	31-08-2019	Internet	80.35 \$
Hydro-Québec	31-08-2019	Internet	28.82 \$
Bell Mobilité	31-08-2019	Internet	446.84 \$
Bell Mobilité	31-08-2019	Internet	511.24 \$
Mastercard Banque Nationale	31-08-2019	Internet	2 785.13 \$
Ultramar Ltée	31-08-2019	Internet	257.16 \$
Ultramar Ltée	31-08-2019	Internet	550.20 \$
Bell Canada	31-08-2019	Internet	82.14 \$
Bell Canada	31-08-2019	Internet	635.91 \$
Bell Canada	31-08-2019	Internet	500.14 \$
Hydro-Québec	31-08-2019	Internet	963.59 \$
Hydro-Québec	31-08-2019	Internet	2 636.42 \$
Hydro-Québec	31-08-2019	Internet	71.79 \$
Hydro-Québec	31-08-2019	Internet	21.28 \$
Total payé			386 766.39 \$

En vertu du règlement # 2007-516, je vous soumetts le rapport des dépenses tel qu'exigé à l'article 5 du règlement sur le contrôle et suivi budgétaire.

Nadine Bonneau

Nadine Bonneau, trésorière

**Liste des comptes à payer
Au 20 septembre 2019**



Nom du Fournisseur	Date du chèque	Numéro	Montant
Philippe Marsan	20-09-2019	9889	10 000.00 \$
Automation R.L. Inc.	20-09-2019	9890	23 431.92 \$
B.M.R. Eugène Monette Inc.	20-09-2019	9891	310.86 \$
Centre de Services Partagés du Québec	20-09-2019	9892	64.51 \$
Centre d'Auto Valiquette Inc.	20-09-2019	9893	733.99 \$
Cummins Canada ULC	20-09-2019	9894	339.18 \$
DHC, Avocats	20-09-2019	9895	2 539.04 \$
Cie d'Extermination Chomedey Inc.	20-09-2019	9896	430.41 \$
Fournitures de Bureau Denis	20-09-2019	9897	554.47 \$
GDG Environnement	20-09-2019	9898	12 200.00 \$
Groupe Gagnon	20-09-2019	9899	51.74 \$
Lafarge Canada Inc.	20-09-2019	9900	119.78 \$
L'Ami du bucheron	20-09-2019	9901	45.06 \$
Les Barrières Spectron Inc.	20-09-2019	9902	350.44 \$
Les Imprimés Triton	20-09-2019	9903	101.64 \$
LogoFlex	20-09-2019	9904	2 135.94 \$
Masson Marine	20-09-2019	9905	1 092.89 \$
Multi-Recyclage S.D. Inc.	20-09-2019	9906	550.35 \$
Laurentides RE/Sources Inc.	20-09-2019	9907	336.61 \$
Photocopies Sainte-Adèle	20-09-2019	9908	145.73 \$
Sani-Dépôt	20-09-2019	9909	154.89 \$
Usinage Lac Masson Inc.	20-09-2019	9910	224.49 \$
Total à payer			55 913.94 \$

Nadine Bonneau, trésorière